

## Délibération au Conseil Municipal du lundi 29 avril 2013

### **Attribution de subventions à des associations socio-culturelles.**

Le présent rapport porte sur l'attribution de subventions pour un montant total de 67 830 €.

#### **I. Subventions de fonctionnement :**

**Association Je joue, je vis – Ludothèque de la Meinau** **19 750 €**  
Cette association propose tout au long de l'année des prêts de jeux et de nombreuses animations autour du jeu. Compte tenu de la première tranche de 22 750 € déjà attribuée, la subvention globale s'élèvera à 42 500 €.

**Association Porte Ouverte** **15 000 €**  
La subvention est destinée à permettre à l'association de prendre en charge la gestion du bâtiment « la Résidence des arts », dont notamment les frais de conciergerie, de nettoyage, d'entretien et de contrats de maintenance. Cette 2<sup>ème</sup> tranche sera intégrée à la subvention de fonctionnement.

**Maison des jeux** **7 680 €**  
La subvention est destinée à aider l'association à payer le loyer de ses locaux situés au 38 route de Schirmeck.

**Eclaireuses, Eclaireurs Unionistes de France** **500 €**  
La subvention est destinée à aider l'association dans l'organisation de son assemblée générale qui réunira 200 éclaireurs unionistes, notamment autour d'une soirée-veillée permettant la découverte de Strasbourg.

**Association culturelle des merveilles de la Montagne verte** **4 900 €**  
Cette association, portée par des bénévoles, intervient sur les secteurs du Murhof et de Westhoffen à la Montagne Verte. Elle organise tout au long de l'année des animations pour les enfants et les jeunes les mercredis et petites vacances scolaires, des ateliers pour les adultes, et en particulier les femmes du quartier, ainsi que des sorties familiales et des événements festifs en direction d'un public intergénérationnel.

**Association des travailleurs maghrébins de France** **6 000 €**  
La subvention est destinée à aider l'ATMF à payer le loyer des locaux qu'elle loue rue de Schirmeck et à mener des activités autour de 4 axes (culturel / social / loisirs-socioéducatifs / défense des droits et citoyenneté et droits de l'homme) dont notamment l'organisation de 2 soirées festives et musicales, 2 conférences-débats, la participation

au festival Strasbourg-Méditerranée, le fonctionnement d'un groupe de musique, la tenue d'une permanence sociale 1x/semaine (information, orientation, conseil, accès aux droits, l'organisation de petits déjeuners thématiques, de stammtisch, de projections-débats, ainsi que l'animation d'un espace femmes (rencontres, échanges de savoirs, sorties) et d'un espace jeunes (soutien d'initiatives).

## II. Subventions dans le cadre du contrat enfance jeunesse :

Le Contrat Enfance Jeunesse signé avec la Caisse d'Allocations Familiales du Bas-Rhin prévoit de soutenir le développement d'activités de loisirs nouvelles et/ou supplémentaires en faveur des enfants et adolescents entre 6 et 18 ans.

Dans ce cadre, il vous est proposé d'accorder une subvention à :

**Club sportif de Hautepierre** **14 000 €**  
L'association organise un accueil de loisirs sans hébergement à dominante sportive et ludique qui s'adresse aux enfants de Hautepierre et des Poteries tous les mercredis et pendant les vacances scolaires.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*le Conseil  
sur proposition de la Commission plénière  
après en avoir délibéré  
approuve*

### 1. l'attribution de subvention de fonctionnement :

<i>Association Je joue, je vis – Ludothèque de la Meinau</i>	<i>19 750 €</i>
<i>Association Porte Ouverte</i>	<i>15 000 €</i>
<i>Maison des jeux</i>	<i>7 680 €</i>
<i>Eclaireuses, Eclaireurs Unionistes de France</i>	<i>500 €</i>
<i>Association culturelle des merveilles de la Montagne verte</i>	<i>4 900 €</i>
<i>Association des travailleurs maghrébins de France</i>	<i>6 000 €</i>

### 2. l'allocation de subvention dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse :

<i>Club sportif de Hautepierre</i>	<i>14 000 €</i>
------------------------------------	-----------------

*Les crédits nécessaires, soit 67 830 €, sont ouverts sous Activité DL03B – Nature 6574 - Fonction 422- Programme 8013 dont le disponible avant le présent Conseil est de 2 847 860 € ;*

*autorise*

*le Maire ou son représentant à signer les conventions et les décisions attributives relatives aux subventions et à solliciter la participation de la Caisse d'allocations familiales dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse.*

**Adopté le 29 avril 2013  
par le Conseil Municipal de Strasbourg**

**Rendu exécutoire après  
transmission au Contrôle de Légalité préfectoral  
et affichage au Centre Administratif  
Le 2 mai 2013**

association	Nature de la sollicitation	montant demandé	1ère tranche	montant proposé	Montant alloué pour l'année n-1
-------------	----------------------------	-----------------	--------------	-----------------	---------------------------------

### 1. Allocation de subventions de fonctionnement

Ludothèque de la meinau	Fonctionnement	48 500	22 750	19 750	32 500
Porte Ouverte	Fonctionnement	146 630	81 500	15 000	116 400
Maison des jeux	Fonctionnement	9 636		7 680	7 680
Eclaireurs Eclaireurs Unionistes de France	Fonctionnement	500		500	0
Association culturelle des merveilles de la Montagne Verte	Fonctionnement	11 000		4 900	4 900
ATMF	Fonctionnement	9 500		6 000	0
<b>SOUS-TOTAL</b>		<b>225 766</b>		<b>53 830</b>	<b>161 480</b>

### 2. Allocation de subventions dans la cadre du Contrat Enfance Jeunesse

Club sportif de Hautepierre	Fonctionnement	34 000		14 000	14 000
<b>SOUS-TOTAL</b>		<b>34 000</b>		<b>14 000</b>	<b>14 000</b>

<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>		<b>259 766</b>		<b>67 830</b>	
<b>MONTANT TOTAL</b>				<b>67 830</b>	